

D'après Cerfa. N° 11580*02	<b>Reçu dons</b> Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts	à remplir par l'association: <b>N° d'ordre du reçu</b> <input type="text"/>
<b>BENEFICIAIRE DES VERSEMENTS</b>		
<b>Compagnie de la Tour Brunehaut</b>		
Association à caractère culturel - Référence préfecture: 0527414N/0822005550		
Adresse: Mairie - 82800 Bruniquel		
<b>Objet:</b> <i>Promouvoir le théâtre musical et lyrique - Sensibiliser le public au répertoire lyrique - Dispenser une formation dans les domaines liés à la scène et au chant - Contribuer à la cohésion et à la mixité sociale en organisant le Festival des Châteaux de Bruniquel en été.</i>		
<b>Organisme d'intérêt général</b>		
ayant pour activité principale l'organisation du Festival des Châteaux de Bruniquel		
<b>DONATEUR</b>		
<i>En lettres capitales</i>		
Nom de l'Entreprise	.....	
Nom - Prénom:	.....	
Adresse:	.....	
Code Postal:	.....	
Commune	.....	
<i>réduction d'impôt - PARTICULIER: 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable.</i>		
<i>réduction d'impôt - ENTREPRISES: 60% de la somme versée la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT</i>		
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme :		
	<input style="width: 100px; height: 30px;" type="text"/>	€
Somme en toutes lettres (en euros):	.....	
Date du paiement:	..... / ..... / 20.....	
Mode de versement	Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/>	
Date :	..... / ..... / 20.....	
<i>Cachet de l'association et signature de son représentant obligatoires</i>	<div style="border: 2px dashed black; width: 150px; height: 100px; margin: auto;"></div>	

**Votre Numéro de téléphone :**

## Particulier ou Entreprise, en 2020

**1 - Vous souhaitez assister à une soirée du Festival des Châteaux de Bruniquel.**

**2 - Vous êtes fiscalement imposable.**

**Ces 2 points sont réunis ?**

**Soyez Invités !**

**Les meilleures places - Les meilleures tables.**

**Devenez Mécène du Festival et réalisez une économie.**

Exemple pour un particulier :

En devenant Mécène, votre place pour la soirée, qui vous aurait coûté 43€, ne vous coûtera que 27.20€.

# MECENAT

## Faites un don :

Afin de renforcer les moyens de l'action culturelle, la « Loi Aillagon » vous permet, en faisant un don, d'avoir une réduction d'impôts égale à

60% (pour les entreprises)

ou 66% (pour les particuliers) du montant que vous aurez versé.

**Somme à déduire après calcul de votre impôt.**

## Exemple pour un particulier:

Vous faites un don d'un montant de 300 euros à la Compagnie de la Tour Brunehaut.

Si vous devez 2000 euros d'impôts sur le revenu pour l'année 2020, vous ne paierez que 1802€ soit :  $2000€ - (300€ \times 66\%) = 1802$  euros

**Les Mécènes seront remerciés publiquement pendant le repas qui suivra.**

**Des invitations pour notre spectacle suivi d'une Table d'Hôtes vous seront adressées pour cela (voir quantité selon tableau ci-contre).**

La Cie de la Tour Brunehaut qui organise le Festival des Châteaux de Bruniquel a été déclarée **Association d'Intérêt Général** par les services fiscaux.

## Depuis 2010, plus de 1200 mécènes ont permis au Festival de se développer.

Si vous souhaitez vous aussi, aider le Festival tout en faisant des économies, veuillez remplir, le formulaire « Reçu de Dons » à l'arrière de ce dépliant. Merci de nous l'envoyer par courrier, accompagné du versement de votre choix (80€ - 150€ - 300€ - 600€ - 900 € ou plus - voir tableau)

Dès réception, nous vous renverrons le reçu, validé par notre cachet et la signature du représentant de La Cie de la Tour Brunehaut. De plus, un duplicata vous sera également envoyé par courrier, au mois de mars 2021, vous évitant un éventuel oubli lors de votre prochaine déclaration fiscale, afin de bénéficier de la réduction d'impôts. Reportez le montant de votre don sur votre déclaration annuelle de revenus (ligne "Réduction d'impôt mécénat")

**Chèque bancaire ou postal à l'ordre de : Cie de la Tour Brunehaut**

**Adresse : Cie de la Tour Brunehaut – Mairie – 82800 Bruniquel**

**Vous recevrez vos cartons d'invitations cet été, par voie postale.**

Vous pouvez réserver vos places, et avoir un complément d'information en téléphonant à : Cie de la Tour Brunehaut - 05 81 27 66 21

Veillez préciser lors de votre réservation téléphonique que vous êtes « Mécène invité ». En vous remerciant.

PARTICULIERS				
VOTRE DON	NOMBRE D'INVITATIONS SPECTACLE + TABLE D'HÔTES	PRIX DES PLACES Si vous n'étiez pas Invités	COÛT REEL	Réduction sur l'impôt <b>66%</b> limite de 20 % du revenu annuel Somme à retirer du montant de votre impôt
80 €	1	43 €	← 27,2 €	52,8 €
150 €	2	86 €	← 51 €	99 €
300 €	4	172 €	← 102 €	198 €
600 €	8	344 €	← 204 €	396 €
900 €	12	516 €	← 306 €	594 €
1 200 €	16	688 €	← 408 €	792 €
2 000 €	30	1 200 €	← 680 €	1 320 €
5 000 €	70	2 800 €	← 1700 €	3 300 €
7 000 €	100	4 000 €	← 2380 €	4 620 €
10 000 €	150 réparties sur plusieurs soirs	6 000 €	← 3400 €	6 600 €
moins de 80€	0			66% du don

ENTREPRISES				
VOTRE DON	NOMBRE D'INVITATIONS SPECTACLE + TABLE D'HÔTES	PRIX DES PLACES Si vous n'étiez pas Invités	COÛT REEL	Réduction sur l'impôt <b>60%</b> limite de 0,5 % du chiffre d'affaire HT Somme à retirer du montant de votre impôt
80 €	1	43 €	← 32 €	48 €
150 €	2	86 €	← 60 €	90 €
300 €	4	172 €	← 120 €	180 €
600 €	8	344 €	← 240 €	360 €
900 €	12	516 €	← 360 €	540 €
1 200 €	16	688 €	← 480 €	720 €
2 000 €	30	1 200 €	← 800 €	1 200 €
5 000 €	70	2 800 €	← 2000 €	3 000 €
7 000 €	100	4 000 €	← 2800 €	4 200 €
10 000 €	150 réparties sur plusieurs soirs	6 000 €	← 4000 €	6 000 €
moins de 80€	0			60% du don